



LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES, 21 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622; et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ABONNEMENTS. Un mois... 4 fr. Trois mois... 11 fr. Par la poste... 15 fr. En N°... 20 fr. Les abonnements commencent à toutes les époques.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) for routes between Liège, Brussels, Gand, and Ostende, including departure and arrival times.

Price of transport for passengers: 100 k. d'Ans à Waremme, 80 c. d'Ans à Tivoli, 1 90. d'Ans à Louvain, 2 50. d'Ans à Malines, 3 50. OMNIBUS. Prix des places de Liège à Ans, 1 fr.

ALLEMAGNE. — Francfort, 10 décembre. On écrit de Hanovre, le 8 décembre: Lareprésentation adressée à S. M. le roi par les états provinciaux des duchés de Brême et de Verden, relativement à l'abrogation de la loi fondamentale, est une pièce très remarquable qui fait dans notre ville une sensation incroyable.

FRANCE. — Paris, le 13 décembre. Ce matin, tous les ministres se sont réunis chez le président du conseil, à l'hôtel des affaires étrangères; divers bruits circulent au sujet de cette réunion extraordinaire. On disait qu'un courrier avait apporté des dépêches fort graves de Bruxelles; d'autres personnes pensaient que les ministres s'étaient assemblés pour la rédaction du discours de la couronne, et, en effet, c'est la seule qui ait de la vraisemblance.

Journal, fait ressortir tout ce qu'il y a de faux et d'embarassant dans la position actuelle du ministère français. Voici comment il s'exprime sur le point qui concerne la Belgique: Il y a des questions étrangères, dont on ne peut dissimuler la honte, qu'en trompant la chambre avec le secours de l'étranger. Ces questions la pourraient empêcher le vote de l'adresse, si elles éclataient devant la chambre. Il faut alors aller mendier l'adresse au-dehors. C'est ce que fait le ministère, notamment pour l'affaire belge.

Si encore une pareille conduite pouvait réellement porter profit, même au ministère, même au intérêt de son vulgaire égoïsme! Mais elle n'a pas même ce résultat. Car enfin, que gagne-t-on? Le ministère dira dans la discussion de l'adresse, quand on l'interpellera sur la Belgique: « Notre devoir nous interdit de répondre; les négociations ne sont pas terminées. » Mais, quinze jours, un mois après, quand l'affaire éclatera, que dira-t-il? est-ce que devant ce péril commun de la Belgique et de la France, le débat ne va pas aussitôt se réveiller? qu'aura fait le ministère? Il aura à subir deux discussions au lieu d'une.

NOUVELLES D'ESPAGNE. On écrit de Madrid, le 6 décembre: Dans la séance d'aujourd'hui, le général, ministre de la guerre, a donné lecture d'un bulletin extraordinaire, expédié par le général Borso. Ce général annonce que le 3 décembre il a battu et mis en déroute la faction de Cabrera, et qu'au moment du départ du bulletin, on comptait plus de 400 factieux morts sur le champ de bataille; plus de 500 fusils sont restés au pouvoir des troupes de la reine.

La chambre, sur la proposition de M. Sancho, a voté à l'unanimité, des remerciements à la division de l'armée et à la garde nationale qui a contribué à ce succès. On sait que Cabrera avait avec lui 10,000 hommes, 4 canons et 2 obusiers. Enfin l'adresse a été votée par la chambre des députés de Madrid dans la séance du 4, après l'adoption à la majorité de 127 voix contre 12 du paragraphe proposé par M. Lopez et ses amis, et sous-amendé par le général Senne, qui a expliqué, sur une interpellation de M. Mendizabal, qu'il entendait par le blâme jeté sur la marche administrative des divers cabinets, tous les actes du gouvernement quelconques, et non pas spécialement la partie économique de l'administration. M. Martinez de la Rosa a voté pour l'adresse.

HOLLANDE. On écrit de La Haye, le 21 décembre, au Handelsblad: La communication diplomatique d'hier a donné lieu à une séance d'une heure et demie, dans chacune des deux chambres. Le plus grand secret a été recommandé aux membres, de manière qu'il n'en est rien transpiré.

On écrit de La Haye, le 21 décembre, au Handelsblad: La communication diplomatique d'hier a donné lieu à une séance d'une heure et demie, dans chacune des deux chambres. Le plus grand secret a été recommandé aux membres, de manière qu'il n'en est rien transpiré.

omettre de publier ce que lui mande un correspondant ordinairement bien informé.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 14 décembre. M. le gouverneur du Brabant vient d'envoyer M. le docteur Feigneux au hameau de Pinckart, sous Dottignies, près Nivelles, où une épidémie de petite vérole sévit dans dix-neuf maisons. Quarante enfants en sont atteints, outre plusieurs habitans plus âgés qui ont déjà été vaccinés. M. Feigneux est chargé de prescrire les mesures que l'examen du mal lui suggérera. (Belge.)

BULLETIN DE LA CHAMBRE. La chambre des représentans avait à s'occuper aujourd'hui du budget des affaires étrangères. Avant que la discussion en fût commencée, M. Gendebien a adressé au ministre une interpellation au sujet de la situation des affaires extérieures; il a fait observer qu'il était indispensable d'éclairer la nation sur sa situation. M. le ministre a répondu que le gouvernement n'avait reçu aucune notification au sujet des bruits auxquels M. Gendebien faisait allusion; qu'il ne croyait pas utile de s'expliquer d'avantage en ce moment; que lorsque le moment serait venu il le ferait avec toute la franchise possible; il a répété qu'aucune notification relative aux faits auxquels M. Gendebien a fait allusion, n'était parvenue au gouvernement.

On a passé de suite à la discussion des articles du budget qui n'ont donné lieu à aucun débat, et ont été adoptés. Le budget dans son ensemble à la somme de 842,000 fr. a été adopté par 79 voix contre 2. MM. Gendebien et Seron sont les deux opposans. M. D'smaïères a ensuite présenté le rapport de la section centrale sur le projet de loi relatif au contingent de l'armée. La lecture de ce rapport dans lequel l'honorable représentant a annoncé qu'on recevait de toutes parts les assurances les plus positives que des masses nombreuses de volontaires étaient prêts à se joindre à l'armée pour la défense du pays, a été accueillie par d'ardentes et bruyantes marques d'approbation; et la discussion immédiate en a été demandée. Ce projet qui fixe à 110,000 hommes le contingent de l'armée, et à 12,000 hommes ce qui de la loi de 1839 a été adopté sans discussion, à l'unanimité de 78 voix. M. Dolez s'est abstenu, pensant qu'il était contraire au règlement de discuter ainsi un projet qui n'était pas à l'ordre du jour.

M. Verdussen a déposé sur le bureau le rapport de la section centrale sur le budget de la dette publique et des dotations. La discussion en a été fixée à lundi.

Bruxelles, le 14 décembre. — (5 heures.) La physionomie de la bourse était encore plus sombre que les jours précédents. On y était fort préoccupé des interpellations qui devaient être adressées au ministère, par deux représentans, profitant de la mise en discussion du budget des affaires étrangères, pour obtenir des communications diplomatiques. Jusqu'à présent nous ne savons rien de ces débats, la séance de la chambre n'ayant été ouverte qu'à deux heures et demie. D'une autre part, la cote de Paris, connue par voie extraordinaire, avait causé une profonde sensation. Comme bien on le pense, il ne s'est fait aucune transaction méritant d'être citée.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES. Huile de colza au comptant demandée à terme sans affaires; de lin faible; rien en graines, tourteaux demandés.

LIÈGE, LE 15 DÉCEMBRE. L'ouverture des Chambres Françaises est fixée à lundi prochain. Tout le monde l'attend avec impatience. La Belgique surtout y attache un vif intérêt. De l'attitude qu'adoptera la chambre des députés, au début de la session, dépendra, en grande partie, le sort de nos deux provinces menacées. Il est probable que, dans son discours d'ouverture, le roi Louis-Philippe se bornera à annoncer que les différends, entre la Belgique et la Hollande, ne sont pas encore terminés. Mais la chambre ne saura accepter cette déclaration sans y répondre par une manifestation politique qui dessine nettement la position de la France. Elle se prononcera pour ou contre nos prétentions. Si elle manifeste la moindre sympathie pour notre cause, si elle nous autorise à compter sur l'appui de la France, tout sera dit, la cession n'aura pas lieu. C'est là peut-être ce qu'attend Louis-Philippe avant de prendre une résolution définitive. Nous ne saurions l'en blâmer. Dans une question aussi grave, et qui pourrait compromettre les relations de la France avec les puissances du Nord, il importe que la volonté nationale soit consultée, et que celle-ci dise franchement ce qu'il faut faire. Ce n'est donc plus à Londres, c'est à Paris que se jugera le débat. Si la France dit non, tous les protocoles du monde ne sauraient prévaloir contre sa détermination, et notre territoire échappera à une mutilation désastreuse.

Une communication politique a été faite, le 12 de ce mois, aux chambres hollandaises, en comité secret, par M. le ministre des affaires étrangères. On n'en connaît pas positive-

« On veut lui faire prendre des engagements, il n'en prendra avec qui que ce soit et il se défendra de toute influence qui ne pourrait s'exercer sur lui qu'aux dépens de son indépendance, comme député, et de cette impartialité qui doit être la première qualité d'un président. — M. le comte de Montlosier vient de mourir à Clermont-Ferrand, le 9 de ce mois, d'une inflammation d'entrailles. Avant sa mort, l'évêque obtint la permission de le voir, et ne cessa de solliciter de lui jusqu'à l'importunité une rétractation de ses écrits et surtout du fameux Mémoire à consulter. M. de Montlosier ne demanda pas mieux que de se confesser; mais tous les curés avaient ordre de ne l'entendre qu'autant qu'il aurait signé cette rétractation. Le moribond ayant refusé de se soumettre, l'évêque lui refusa la sépulture religieuse. Le corps de M. de Montlosier va être transporté à Haudanne, où il avait fait construire son tombeau. Le Constitutionnel dans un article qui a beaucoup d'importance par l'influence que M. Thiers exerce sur ce

ment le résultat et il est probable qu'on ne le connaîtra pas de sitôt. Les représentants hollandais se permettent rarement des indiscretions. Nous sommes cependant autorisés à croire que cette communication a eu pour objet de faire connaître aux états-généraux la décision de la conférence. S'il en est ainsi, il est à supposer que le cabinet belge aura reçu, à son tour, notification de cet acte. Notre position vis-à-vis des puissances ne peut donc pas tarder à s'éclaircir. Nous touchons à un dénouement. Nous sera-t-il favorable? C'est ce que personne n'ose affirmer. Le principe de la réduction de la dette paraît avoir été admis. Mais si la Hollande est déchargée de l'obligation de rendre compte des opérations du syndicat d'amortissement, nous ne gagnons rien à cette diminution, qui en définitive aboutirait à une compensation dont le résultat serait complètement nul pour nous. La question pécuniaire elle-même se représenterait donc avec de nouvelles difficultés dont nul ne pourrait prévoir la fin.

L'autorité municipale vient de donner l'ordre de faire enlever les matériaux destinés à la construction du Quai de Hallage et déposés au chantier temporaire du rivage St-Jacques. On ôtera également la palissade qui forme la clôture actuelle du chantier, et tous les objets qui s'y trouvent seront transportés sur l'île Renoz, où commenceront, selon toute probabilité, au printemps prochain, les travaux ultérieurs pour la dérivation de la Meuse. On ne peut qu'applaudir à cette mesure, qui débarrassera entièrement le quai d'Avroy des obstacles qui s'opposent à une circulation libre et complète, et qui permettra de continuer le pavage sur toute la ligne qui s'étend de la rue Bertholet jusqu'au bord de la Meuse.

Nous n'étions pas dans l'erreur, comme ledit l'Indépendant du 11 du courant, quand nous avons annoncé que M. le major Lehouette avait été désigné pour commander les escadrons de la gendarmerie mobilisés, le cas échéant; ce n'est que sur une demande de M. le major Deladrière, qui a réclamé la priorité comme plus ancien major, que ce dernier en a eue le commandement.

On lit dans l'Indépendant : « Hier, en reproduisant l'article du Journal des Débats, relatif à nos affaires, nous avons exprimé la crainte que les efforts de la France n'eussent abouti qu'à nous faire obtenir une réduction sur la dette. Nous aurions dû ajouter que la négociation dure toujours, et que rien n'est encore décidé. Donc, comme nous le disions à propos de l'article de la Presse, il faut attendre et espérer. »

L'abbé Sény, que le tribunal correctionnel de Liège avait renvoyé de la prévention d'outrage public à la pudeur, par le motif que les faits ne tombaient pas sous l'application de l'art. 330 du code pénal, vient d'être condamné par la cour d'appel, à 3 mois d'emprisonnement par application de la même disposition.

Le tribunal correctionnel s'est occupé ce matin d'une prévention d'attentat à la pudeur consommé avec violence par un garçon de 14 ans sur une jeune fille de 10 à 11 ans.

M. Gerard, auditeur militaire de la 3<sup>e</sup> division à Mons, vient d'être nommé substitut de l'auditeur-général à Bruxelles. M. Delatte, ancien commis-greffier près la haute-cour militaire, remplace M. Gerard.

M. Mathys, juge au tribunal de Hasselt, vient d'être nommé juge au tribunal de Tongres, en remplacement du sieur Decreeft, décédé.

On lit dans le Commerce belge : « Depuis hier on a fait courir le bruit que deux de nos ministres ont offert leur démission, M. Willmar, ministre de la guerre, est cité comme étant le premier qui a pris ce parti; il n'est pas difficile de deviner le second. On ajoute que ces démissions ont été offertes à la suite d'un conseil des ministres dans lequel ont été débattues les questions d'adhésion ou de résistance aux dernières résolutions de la conférence de Londres. La majorité du conseil, composée de trois ministres à portefeuille et d'un ministre-d'état, s'est prononcée pour la résistance. Reste maintenant au chef du gouvernement à opter entre les deux systèmes. »

On dit aussi qu'un des ministres a communiqué confidentiellement, à plusieurs représentants, le protocole dont les journaux hollandais nous ont appris les conditions.

Nous rapportons ces bruits très-accrédités, sans les garantir autrement.

Le Nouvelliste de Bruges publie le curieux extrait qui suit d'une lettre particulière, datée de Bruxelles, 10 décembre : « Je puis vous donner l'assurance la plus positive que si la guerre éclate, les Belges n'auront d'autres ennemis à combattre que les Hollandais. Jamais la Belgique ne prendra l'offensive, mais si la Hollande nous attaque, nous nous défendrons. Si, contre toute attente, les troupes prussiennes, françaises ou celles de la confédération germanique nous font abandonner le Limbourg et le Luxembourg, la Belgique tiendra quelques coups de canon pour démontrer à l'Europe entière qu'elle proteste et ses troupes reculeront en arrière. On peut considérer cette nouvelle comme officielle, je la tiens de M. le ministre de la guerre lui-même. »

Sous la date du 14 août 1838, une demande a été adressée au gouvernement par M. Ch. de Brouckere, John Cockerill et Jacques Behr, à l'effet d'obtenir l'autorisation de construire, sur la Meuse, à Seraing, un pont suspendu en fil de fer, moyennant concession des péages à y percevoir. Le projet de cette construction est, dans ce moment, soumis à l'enquête prescrite par l'arrêté royal du 29 novembre 1836.

Voici le relevé du nombre des voyageurs et du montant des recettes effectuées du 1<sup>er</sup> au 10 décembre 1838 : Voyageurs 50,450. — Recettes 71,568 71.

Dans son dernier rapport à la chambre, M. le ministre des travaux publics n'a évalué la recette présumée qu'à frs. 65,000.

M. Prume, professeur à notre conservatoire, donnera vendredi 21 un concert à la salle de la Société d'Emulation.

— On écrit de Bruges, 11 décembre :

« Toute notre population maritime s'oppose et s'opposera de toutes ses forces à l'adoption du traité de navigation conclu avec la France, parce que son exécution causerait notre ruine. Dans le courant de cette semaine des réunions de tout genre auront lieu, des réclamations de toute espèce seront adressées à la législature, aux ministres et au Roi. »

« Nous espérons que Gand et Bruxelles en feront de même. Quant à Anvers, les armateurs en sont désolés, mais ils disent que leurs réclamations seraient inutiles parce que leur chambre de commerce n'est composée que d'étrangers et de commissionnaires, qui se moquent de l'industrie nationale, pourvu qu'ils gagnent des commissions. »

Par arrêté royal du 1<sup>er</sup> décembre, les autorisations d'établissement et de maintien d'une usine métallique, accordées par le ministre des travaux publics, sont approuvées, à savoir : L'établissement d'une forge à l'anglaise, à Ansercœur, faubourg de Liège, accordé par arrêté du 17 novembre 1857, modifié par celui du 15 novembre 1858, au sieur Renard (J.-P.), marchand de fer, à Liège;

L'établissement de deux hauts-fourneaux à Seraing, province de Liège, accordé, par arrêté du 1<sup>er</sup> août 1838, à la société anonyme de l'Espérance, dans ladite commune;

L'établissement de deux hauts-fourneaux à Ougrée, accordé, par arrêté du 8 août 1838, à la société anonyme des charbonnages et hauts-fourneaux d'Ougrée;

La maintenance d'une verrerie, située à Chénée, province de Liège, accordée, par arrêté du 25 juin 1857, au sieur Bourdon (M.-A.), propriétaire à Liège;

La maintenance d'un laminoir et d'un martin situés à la Rochette, province de Liège, accordée, par arrêté du 18 octobre 1837, au sieur Grisard (J.-F.-J.), fabricant à Chaudfontaine.

— Des arrêtés du roi du 10 décembre 1838 autorisent : Le sieur Garnier (Auguste), maître de forges à Fischbach, à ajouter un troisième haut-fourneau aux usines de Fischbach.

Le sieur de Lezaack (Théodore), avocat à Liège, à maintenir en activité le haut-fourneau établi à Chanhe, commune de Sprimont, sur une dérivation de la rivière d'Ourth.

La dame Bloxhouse (Anne-Marie), veuve du sieur Dumont (Henri), et ses enfants, domiciliés à Nessonvaux, à maintenir en activité leur usine à canons de fusil, établie dans cette commune sur la rivière de la Vesdre.

THEATRE. — REVUE DE LA SEMAINE.

Dimanche le Postillon de Lonjumeau a été joué pour la première fois cette année, et avec assez d'ensemble; les chœurs ont passablement marché, sans la partie finale du premier acte. M. Leroyer, qui s'est chargé du rôle de Chapelou, par suite d'une indisposition de M. Loredan, s'en est acquitté beaucoup mieux qu'on aurait pu s'y attendre, plusieurs parties étant écrites assez haut; mais grâce à son fausset et à sa méthode, il s'en est tiré avec honneur. Qu'il fasse encore quelques efforts pour se corriger de ses gestes outrés, et il finira par ne plus être mal vu du public. Nous croyons que Renaud a mieux compris le personnage de Bijet que ne l'avait fait l'an dernier M. Hermann. Mais, hélas! nous ne pouvons en dire autant du chant: il n'a réellement plus assez de voix pour oser attaquer de pareils morceaux. M. Emery a représenté le marquis de Lorcy avec une verve trop grande, peut-être, mais toujours ses ions étaient exactes et naturelles; les charges qu'il se permet parfois, proviennent, sans doute, de la longue faveur dont il a joui à Gand, car le public passe bien des choses à un favori. Mme St. Ange a été une Madelaine pleine de gentillesse.

Robert a beaucoup mieux marché, mardi, qu'aux représentations précédentes: Mme St. Ange, M. Terra étaient bien en voix; ce dernier s'est montré plus acteur et ne s'est pas borné à chanter le beau rôle de Robert. M. Hermann a aussi mérité des applaudissements: il nous a fait entrevoir ce qu'il pourrait faire, s'il voulait travailler. Outre sa froideur habituelle et son jeu à-peu-près nul, M. Loredan a chanté faux une couple de fois: c'est là une chose à laquelle il devrait au moins faire attention.

Mme Thomazetti, qui faisait son 5<sup>e</sup> début dans le rôle d'Alice, l'a chanté plutôt en cantatrice qu'en actrice lyrique: sa voix nous a paru également belle et surte il bien travaillé, malgré un certain chevrottement qui se renouvelle de temps en temps et que nous croyons devoir encore attribuer à la crainte. Maintenant que la voilà admise, elle se débarrassera de cette peur qui paralysait une partie de ses moyens. On a pu remarquer chez cette dame, une tendance extrême aux fioritures, qui parfois même sont de très-mauvais goût. Si, par exemple, après la romance du 5<sup>e</sup> acte, Mayer-Beer avait été là, il aurait pu lui dire comme Grétry dit un jour à Martin: « Vous avez parfaitement vocalisé; maintenant chantez mon air. » Sa prononciation laisse aussi à désirer: les mots sont tellement liés les uns autres, et l'accentuation en est tellement changée qu'on ne peut guère la comprendre. Ce défaut provient de la méthode italienne qu'a suivie cette artiste, mais elle pourra aisément s'en corriger.

Jeudi, le Concert à la Cour; nous n'en dirons rien si ce n'est que Mme St. Ange en chantant l'air du sultan Mizapouf de l'Ambassadeur, nous a encore fait regretter de ne pas entendre cet opéra.

M. Bernaskina, dans une pantomime intitulée: Pongo ou le Singe Persécuteur, a fait des tours d'adresse et a montré une souplesse, une élasticité vraiment surprenantes: il ne fait peut-être pas aussi bien les écarts, et à cause de sa grande taille, n'imite pas autant le singe que M. Klisching que nous avons vu ici, il y a deux ans; mais il nous semble plus fort que lui en gymnastique: c'est ainsi qu'il est monté jusqu'à l'amphithéâtre, et a parcouru toute la salle sans qu'aucun préparatif eût eu lieu à cet effet.

Le spectacle commençait dimanche par un drame nouveau en un acte, le Chef-d'OEuvre Inconnu, de M. Ch. Lafont; M. Laffite, chargé du rôle principal, l'a parfaitement rendu et a bien dit cette prose emphatique et hounouffée à la manière des jeunes auteurs. Malgré quelques longueurs, cette pièce ne manque pas d'intérêt. Rollas, jeune sculpteur génois, a fait une sainte Cécile dans laquelle Michel-Ange voit un chef-d'œuvre: un concours est ouvert, et Rollas refuse d'y envoyer sa statue, parce qu'elle est l'image vivante d'une jeune fille noble, qu'il aime et qui doit en épouser un autre: mais Michel-Ange a prévenu le grand duc, on arrive pour chercher la sainte Cécile; mais Rollas la brise pour empêcher qu'elle ne soit vue. Ce coup lui a porté au cœur, il meurt au moment où on vient le proclamer vainqueur et lui annoncer que le père de Léonore lui accorde la main de sa bien-aimée.

Lundi, au Gymnase, où la foule et les équipages augmentent chaque fois que l'on y joue, une nouveauté en deux actes a été donnée: Le Spectacle à la Cour, vaudeville lyrique, dans lequel Grétry, qui a découvert dans un village une jeune fille, à la voix fraîche et sonore, s'introduit près d'elle, sous prétexte de prendre de son oncle des leçons à trois francs dix sous le cachet. Il enseigne à Mlle Colombe les morceaux d'un grand opéra qu'il vient de composer; le régisseur de l'Opéra Comique accourt lui annoncer l'enlèvement de la prima dona et l'ordre exprès du roi de représenter son œuvre. Grétry pense de suite à sa jeune élève, et au moyen de quelques subterfuges, la décide à paraître au théâtre, où elle obtient de brillants succès. Paul Canut, sous les traits du serpent l'Espervier, et Emery, dans le personnage du régisseur, ont recueilli des applaudissements.

Le jeune Landrol s'est encore très-bien acquitté du rôle du Gamin de Paris.

Malgré les vives réclamations du public, la commission des actionnaires n'a pu encore se décider à faire rétablir les calorifères; si cet état de choses continue, avec le froid qui commence à se faire sentir, c'est un bon moyen d'éloigner les spectateurs, qui ne sont pas déjà trop nombreux.

THÉATRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche, 16 novembre 1838, la dernière représentation de M. Bernaskina, premier danseur comique italien.

PONGO, ou le singe persécuteur, pantomime en un acte. Le reprise du SOLITAIRE, opéra en 3 actes. LE MARIAGE EN CAPUCHON, vaudeville.

Théâtre du gymnase, lundi 17, la première représentation de Mlle. MARGUERITE, vaudeville.

La taxe du pain est la même que la semaine dernière.

ANNONCES.

DIMANCHE et LUNDI on JETTERA DES ROUES DE DINDONS chez DEBOEUR, faubourg St-Gilles. 1286

DIMANCHE prochain, on JETERA des ROUES de DINDONS, chez RASKIN-BIA, rue derrière le Mur des Anglais. 1459

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

ON CHERCHE UN ASSOCIE qui puisse surveiller une fabrique en pleine activité depuis plusieurs années. S'adresser à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 1749

ON CHERCHE UNE DEMOISELLE DE COMPAGNIE, parlant très-bien le français, ayant reçu une bonne éducation et capable de surveiller celle d'une jeune demoiselle. — S'adresser rue Hors-Château, n. 30 — 456. 1725

MAISON A LOUER pour le 25 décembre 1838, rue des Sœurs Grises, n. 29. S'adresser à M. JENICOT, avocat, même rue, n. 41. 1697

A LOUER pour le 1<sup>er</sup> mars prochain UNE BELLE MAISON, n. 193, sur la Fontaine, près du Pont-d'Avroy, s'y adresser l'après midi. 1666

BEAUX APPARTEMENTS A LOUER, à des personnes sans enfants, rue du Collège, près du pont de la Boverie.

AVIS.

La VENTE de MEUBLES qui devait avoir lieu à la Verrière sur Avroy, le MARDI, 11 DECEMBRE, est POST-POSÉE au mardi suivant, 18 décembre 1838, à 9 heures du matin, et le lendemain, à la même heure, s'il y a lieu. 1692

A LOUER, pour entrer en jouissance à Noël prochain, UNE MAISON très-avantageusement placée pour le commerce, ayant façade sur la rue de la Régence et la rue de la Wache; cette maison est cotée rue de la Régence, n. 14.

A VENDRE UNE BELLE MAISON située quai de la Sauvenière, à proximité de la salle de Spectacle.

Cette maison, bâtie avec soin, réunit à la solidité une distribution des plus commodes, elle se compose de plusieurs beaux salons, place à manger, cuisine, cour, remise et écuries. S'adresser quai de la Sauvenière, n. 56. 1520

A VENDRE D'OCCASION UN BEL ACCORDEON

à deux octaves et demis tons, n'ayant pas servi, chez M. LEVASSEUR, Maison Orban.

JEUDI, 3 JANVIER 1839, à dix heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ,

en l'étude et par le ministère du notaire OPHOVEN, à la requête du Directeur-Gérant la Société des Charbonnages de Herve,

A LA VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

DES IMMEUBLES

SITUÉS A JOSÉ, COMMUNE DE BATTICE.

PREMIER LOT. — Une MAISON, grange, fournil, étables, écuries, avec cour et un jardin y annexés contenant 15 ares 80 centiares occupée par le sieur Collette, joignant à Petit-Bois.

DEUXIÈME LOT — Une PRAIRIE, restant de l'assise, cont. 90 ares 51 cent. joignant à Petit-Bois et Piedbœuf.

TROISIÈME LOT. — Une PRAIRIE, appelée Pré aux chevaux, contenant 45 ares 20 cent., joignant aux enfants Xhauffaire de Liège.

QUATRIÈME LOT. — Une PRAIRIE nommée l'Enclos contenant 75 ares 75 cent., joignant aux dits enfants Xhauffaire et à Jean-Gérard Xhauffaire de José.

CINQUIÈME LOT. — Une TERRE ci-devant prairie, entourée de haies, dite l'Enclos Anne Colau, joignant aux incurables, à Servais Grisard et aux dits Xhauffaire, cont. 97 ares 20 cent.

SIXIÈME LOT. — Une PIÈCE DE TERRE cont. un hectare 28 ares 50 cent., située sur la campagne de José, joignant au comle de Lannoy, à Toussaint Moise et à Dandron.

SEPTIÈME LOT. — Une PIÈCE DE TERRE, au même lieu, cont. 43 ares 25 cent., tenant à Petit-Bois et à Xhauffaire.

HUITIÈME LOT. — Une idem cont. 47 ares 40 cent., joignant à Petit-Bois et à Grisard. S'adresser pour les conditions, en l'étude de M<sup>e</sup> OPHOVEN, notaire à Herve.

**à vendre de gré-à-gré,**  
UNE  
**belle et vaste maison,**

SITUÉE A LIÈGE,  
Non loin du centre et au bord de la Meuse, propre à tous genres d'industrie.  
S'adresser à M<sup>e</sup> RENOU, notaire, rue du Pot-d'Or. 1540

**VENTE**  
DE  
**BOIS SCIÉS,**  
DANS LE CHANTIER DU Sr. JADOT;  
**A AHN.**

JEUDI 20 DÉCEMBRE 1858, à 10 heures du matin,  
**ON VENDRA**  
DANS LE CHANTIER SUS-EXPRIMÉ:  
1. 150 MILLE PIEDS, planches, quartiers doubles et simples, feuilletés, terrasses, wères, horons et posselets en chêne.  
2. 10 MILLE PIEDS, planches, quartiers et horons en hêtre.  
5. Et 6 MILLE PIEDS, planches en bois blanc.  
A CREDIT et à la recette de M<sup>e</sup> LOUMAYE. 1738

**VENTE DE BOIS.**  
LUNDI 14 janvier 1859, à 11 heures précises du matin,  
Le notaire SERVAIS, de résidence à Liège,  
VENDRA PUBLIQUEMENT,  
Au village de HASSELBROUCK, près de Waremme,  
**une belle haute futaie**  
SUR PIED,  
consistant en 80 à 90 chênes, d'une grosseur extraordinaire; beaux ormes et hêtres; tous également propres aux différents genres de construction.  
A LONG CREDIT, moyennant garantie. 1740

**A SURENCHERIR**  
D'UN 20<sup>me</sup>,  
En l'étude du notaire SERVAIS, à Liège, place derrière la Comédie, n<sup>o</sup> 2, et jusqu'inclus le 25 courant,  
**LES PRIX RESPECTIFS DES ADJUDICATIONS,**  
CI-APRÈS ÉNONCÉES, savoir:  
COMMUNE DE RAMEY. — HAMEAU D'YVOZ.  
1. UNE PIÈCE DE TERRE, en lieu nommé *Rond des Haies*, contenant 19 verges grandes 5 v. p. et aboutissant à M. Guilmet, à Henri Gerard et au chemin, portée fr. 1470 »  
2. Une idem, de 4 v. g., au même lieu dit, tenant à Wery Thiry, au chemin et à Pierre Douhart, portée 441 »  
3. Une idem, de 4 v. g., 9 v. p., également au *Rond des Haies*; joignant à Bertho, Douhart et Thiry, portée 605 75 »  
4. Et une idem, de 14 v. g., en lieu dit *La Rochette*; tenant à la ruelle de ce nom, à M. Dupont et à Jos. Thiry, portée à 1627 50 (1739)

**Navigation Régulière,**  
ENTRE  
**ANVERS et le LEVANT,**

AU MOYEN DES NAVIRES BELGES SUIVANTS:  
En CHARGE pour CONSTANTINOPLÉ se chargeant des marchandises pour Smyrne et la Mer Noire:  
Le navire JEAN DE LOUQUENHIEU, capitaine PETERS, départ fixe le 5 janvier, ou plutôt si la navigation menaçait d'être interrompue.  
Le navire LA VILLE DE BRUXELLES, capitaine LORGDRAGER, départ le 10 février.  
Le navire Progrès, capitaine J. F. P. SMIT, départ 10 mars. (Ce navire a fait le trajet en 53 jours.)  
Le navire LA BRUXELLOISE, capitaine DE VRIES, départ 10 avril.  
Ces navires seront remplacés, si par des événements imprévus, ils venaient à manquer. S'il se présentait une forte partie de marchandises pour Smyrne, le navire qui la prendrait y touchera.  
S'adresser pour plus amples informations:  
A ANVERS, à M. H. SERIGIERS, consignataire, affréteur.  
A CONSTANTINOPLÉ, à M. J. J. LE MOINE, consignataire. 1715

Par Jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le huit décembre mil huit cent trente-huit, Marie-Thérèse JEANGETTE, ménagère, épouse d'Alexandre-André-Ernest DECHANGE, maître fondeur à la fonderie de canons, domiciliés à Liège, a été séparée quant aux biens d'avec ce dernier.  
Pour extrait conforme, BERTRAND, 1747

**ÉTUDE DE M<sup>e</sup> RENOU, NOTAIRE,**  
**vente**  
**DE LIVRES.**

JEUDI 20 DÉCEMBRE 1858, 2 heures de relevée,  
IL SERA PROCÉDÉ,  
EN L'ÉTUDE ET PAR LE MINISTÈRE DE M<sup>e</sup> RENOU, NOTAIRE A LIÈGE,  
A LA VENTE AUX ENCHÈRES,  
D'UN  
**Collection de Livres**  
DE JURISPRUDENCE, LITTÉRATURE, ETC.  
LE CATALOGUE se distribue en l'étude dudit notaire.

**VENTE**  
D'UN  
**BEAU MOBILIER.**  
SAMEDI 22 DÉCEMBRE, A 2 HEURES,  
IL SERA PROCÉDÉ,  
EN L'ÉTUDE ET PAR LE MINISTÈRE DUDIT M<sup>e</sup> RENOU,  
A LA VENTE AUX ENCHÈRES  
D'UN

**BEAU MOBILIER,**  
Consistant en: batterie de cuisine, tables à jeu, chaises, encoignure, lavabo, armoire, buffet, horloge, tables de cuisine, etc.  
A PLACER SUR HYPOTHÈQUE, 8000 frs., en un ou plusieurs placemens.  
S'adresser à M<sup>e</sup> RENOU, notaire, rue du Pot-d'Or. 1726

**INSPECTION**  
DES  
**ARMES DE GUERRE.**

En vertu d'un ordre de M. le ministre de la guerre en date du 7 décembre 1858, n. 598. 5<sup>me</sup> direction, et sous son approbation ultérieure, le Lieutenant-Colonel inspecteur des armes mettra en  
ADJUDICATION PUBLIQUE  
LE 31 DÉCEMBRE 1858, à 11 heures du matin,  
au local de l'atelier d'armes établi à Liège, quai de la Sauvinière, n. 88, la fourniture de  
**300 Cuirasses**  
EN ÉTOFFE DE FER ET D'ACIER,  
conforme au modèle déposé au Bureau de l'Inspection.  
Le cahier des charges de l'entreprise et les conditions de l'adjudication seront communiqués aux intéressés qui se présenteront, à cet effet, au local ci-dessus indiqué tous les jours de 9 heures du matin à midi et de 3 à 5 heures de relevée. 1742

**VENTE**  
DE  
**CHEVAUX**  
de réforme.

LUNDI 17 DÉCEMBRE, à midi, le Receveur des Domaines à Liège, VENDRA AU COMPTANT,  
**6 CHEVAUX**  
de Réforme, provenant de l'Escadron du Train d'Artillerie; ces chevaux, qui sont propres au charriage et au labour, seront amenés à 11 heures dans la Cour du Palais, où la vente aura lieu. 1720

**VENTE CONSIDÉRABLE**  
DE  
**BEAUX CHÊNES**  
A BERNISSEM,  
COMMUNE DE SAINT-TROND.

LUNDI, 31 DÉCEMBRE 1858, à 10 heures précises du matin, la famille de feu M. le baron DE SELYS-LONGCHAMPS, fera vendre publiquement et aux enchères:  
**80 Chênes**

Croissant sur un terrain vague, vis-à-vis du château de Bernissem, appartenant à M. le baron Hyacinthe DE CHESTRET.  
Ces arbres, d'une grosseur et d'une élévation ex-rao-dinaires, sont réputés dans les environs comme étant d'une beauté remarquable et de première qualité: Ils peuvent servir pour arbres d'usine, de fabrique et pour tous autres usages.  
La situation rapprochée des chaussées de St-Trond à Liège, à Tongres et à Hasselt, rend le transport de ces arbres très-facile.  
Cette VENTE aura lieu au pied des arbres, sous la direction et la recette de M<sup>e</sup> LEJEUNE, notaire à Waremme, A CREDIT.

**LOCATION AUX ENCHÈRES.**  
VENDREDI 21 décembre 1858, à dix heures du matin, Les administrateurs de la Cathédrale de Liège exposeront en location au bureau de la recette, Cloîtres St-Paul, par le ministère de M<sup>e</sup> DE BEFVE, les  
**IMMEUBLES**

DONT LE DÉTAIL SUIT:  
*Communes d'Othée et de Russon.*  
Deux bonniers 6 verges grandes 14 v. petites de terre en six pièces, sises à Othée, exploitées par Gérard Detrootz, Pierre Fréson et Englebert Bastin. Onze verges grandes dix petites en deux pièces, exploitées par la veuve de Mathias Drisquet. 2 bonniers 12 verg. gr. en deux pièces, locataires Erasme Lecrenier, Jean Decoq, et la veuve de Nicolas Lahaye. 2 bonniers 2 verg. gr., locataire Jean Pierre Bastin. 18 verg. g., sises commune de Russon, locataire Gilles Hallet d'Othée. 2 bonniers 1 v. g. de terre, sise Fond de la Temple à Russon, locataires Jean Decoq et Gilles Lahaye. 10 verg. g., situées sur Heure le Trishe, locataire Lambert J. juemotte d'Othée. 44 verg. g. en deux pièces, sises commune de Russon, locataires Jean Noël Germeau de Russon, Mathias Gérard et Nicolas Drisquet d'Othée.  
*Commune de Xhendremael.*  
Une maison, jardin et prairie, contenant un bonnier, locataire Jean Gérard. 27 verg. g. 15 petites de terre, situées en lieu dit *Libeleu*, locataires les enfans de Léonard Lehaq. 4 bonniers 7 verg. g. 11 p. de terre en deux pièces, exploitées par Jacques Hendricé. 22 v. g. de terre, sises sur le *Doyon* à Xhendremael, locataire Herman Milaise.  
S'adresser pour les conditions au bureau de la recette.

**VENTE**  
DE  
**DEUX MAISONS.**

M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères en deux lots, le  
JEUDI 10 JANVIER 1859, à 10 heures,  
Devant M<sup>e</sup> OPHOVEN, juge-de-paix des cantons du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais,

**DEUX MAISONS,**  
SITUÉES A LIÈGE, RUE DEVANT SAINT-THOMAS,  
l'une n. 287 ayant 12 pièces à feu, deux bâtimens séparés, deux cours, trois caves, pompes, etc., et l'autre n. 258 ayant 7 pièces à feu, cour, pompe, etc. 1743

**SEMINAIRE EPISCOPAL DE LIEGE.**  
LUNDI 7 Janvier 1859, à 10 heures du matin,  
La commission administrative du séminaire, fera procéder par le ministère de M<sup>e</sup> DE BEFVE, notaire à Liège,  
A LA LOCATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
**DE LA FERME**

NOMMÉE **BERNARD FAGNE,**  
SITUÉE A SAINT-ROCH, COMMUNE DE FERRIÈRES,  
*Canton de ce nom,*  
Composée de bâtimens d'habitation et d'exploitation en très bon état avec jardin, prés, terres, vergers, bois, pâtures, réservoirs, etc., le tout d'une contenance d'environ 53 bonniers, ancienne mesure, et ne formant qu'un ensemble.  
L'adjudication aura lieu à ladite ferme, à St-Roch, au jour et heures ci-dessus indiqués.  
S'adresser pour connaître les conditions au bureau de la recette du séminaire, Cloîtres St-Paul, et en l'étude du notaire DE BEFVE, rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège. 1702

**A VENDRE.**

1° une ou deux PARCELLES DE JARDIN, au BEAU MUR, contigu au NOUVEAU CASINO, commune de Grievgnée, en dehors de l'octroi de Liège.  
On peut y établir avantageusement un Café ou en faire un jardin d'agrément.  
2° DEUX PARCELLES DE JARDIN, cotillage et houblonnière, sur Avroy, à portée de la station du chemin de fer et du jardin botanique, ce terrain est propre à y faire des briques.  
S'adresser place St.-Denis, n. 637.

**VENTE**

**DE MAISONS, POUR CAUSE D'INDIVISION.**

LUNDI, 17 DÉCEMBRE 1858, à 10 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ.

Par le ministère du notaire SERVAIS, devant M. le juge de paix CHOKIER, en son bureau, à Liège, rue d'Amay, n° 653, A L'ADJUDICATION PUBLIQUE

**DES MAISONS**

CI-APRÈS DÉSIGNÉES :

1° Une belle et grande MAISON DE COMMERCE, à trois étages, entièrement reconstruite à neuf, située à Liège, rue Ste.-Ursule, portant l'enseigne de la Clef-d'Or, cotée 885 et 886, ayant trois portes d'entrée, cour, magasin, caves et souterrains fort spacieux; atelier et four, servant à la fabrication de pains d'épices; trois pompes, etc.  
Cette propriété joint, d'un côté, à M. Lenoir; de l'autre à M. Prost.  
2° Une IDEM, propre au commerce de détail, située vis-à-vis de la caserne des Écoliers, portant le n° 99; joignant, d'un côté, à M. Balcine; de l'autre, à M. Leclerc.  
3° Une IDEM, n° 1176, rue Grande-Bèche, à Liège, tenant, d'un côté, au sieur Georges Thuriart, et de l'autre, à Mme. Sauvage.  
Les adjudicataires entrèrent immédiatement en possession et jouissance des objets vendus.  
Pour renseignements plus amples, s'adresser à M. le juge de paix et au notaire SERVAIS, dépositaire des titres. 1611

**LA PROPRIÉTÉ**

DE FRAGNÉE (Liège).

Joignant à MM. Francotte, Fr. Mouton, à la ruelle du Vieux-Mayeur et au rivage de la Meuse, composé

**d'une Maison, N° 875,**

avec cour, étable, jardin et cotillage, d'environ 59 ares, n'ayant point été adjugée au prix offert de 20,000 frs., sera ultérieurement REEXPOSÉE en VENTE PUBLIQUE.  
Dans l'entretemps on peut traiter de gré-à-gré en s'adressant au notaire PAQUE, de cette ville. 1728

**VENTE**

D'UNE

**Maison avec jardin,**

SITUÉS A VIVEGNIS.

JEUDI 20 DÉCEMBRE 1858, à 2 heures de relevée, le notaire LAMBINON, vendra publiquement, chez M. RUSSIE, cabaretier à Vivegnis.

**UNE MAISON,**

étables, cour et autres dépendances, avec 2 verges grandes de jardin y contigu; situés audit VIVEGNIS et occupés par le sieur Luckers, tailleur d'habits.  
Des facilités pourront être accordées pour le paiement du prix. 1704

**ADJUDICATION**

D'UNE

**MAISON DE COMMERCE**

LE 21 DÉCEMBRE, à 11 heures du matin,

M<sup>e</sup> BERTRAND, NOTAIRE A LIÈGE,

PROCÉDERA

en son étude, à la VENTE DÉFINITIVE de ladite MAISON située à Liège, rue Hors-Château, n. 492, avec un BATIMENT sur le derrière, ayant une issue par la rue Bougnoul.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, pour connaître les charges et conditions de la VENTE. 1693

Société Typographique Belge, Ad. Wahlen et C<sup>ie</sup>,

RUE DES SABLES, N° 22, A BRUXELLES.

**HISTOIRE DE L'EMPEREUR NAPOLEON,**

PAR LAURENT (DE L'ARDECHE),

AVEC 500 DESSINS PAR HORACE VERNET,

GRAVÉS A L'ÉCOLE ROYALE DE GRAVURE;

Un magnifique volume grand in-8°, de 7 à 800 pages, imprimé avec le plus grand soin sur papier jésus vélin, augmente des plus beaux dessins du célèbre Raffet, qui ne se trouvent pas dans l'édition de Paris, publiée par Dubochet.

Cet ouvrage sera publié en 80 livraisons, ou 40 livraisons doubles.

Les éditeurs prennent l'engagement formel de donner gratis toutes les livraisons qui dépasseraient ce nombre.

**25 centimes la livraison,**

OU 20 FRANCS L'OUVRAGE COMPLET.

ON SOUSCRIT à Bruxelles, rue des Sables, n° 22, et chez tous les libraires et directeurs des postes du royaume. — Le Prospectus se distribue gratis. — Les 2000 premiers souscripteurs recevront leurs exemplaires sur papier glacé, avec gravures de premier choix.

En souscrivant pour 6 exemplaires on obtiendra le 7<sup>me</sup> gratis.

**Le Jeudi 3 Janvier prochain**

aura lieu définitivement et irrévocablement sous la surveillance de la haute chambre aulique Impériale et Royale des finances LA VENTE PUBLIQUE PAR ACTIONS

**DU GRAND ET MAGNIFIQUE PALAIS KAROLY, A VIENNE**

D'UNE

**valeur de deux millions 387,500 fls. v. de V.**

Les soussignés banquiers ont l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'ils continuent à délivrer les actions originales à raison de fr. 20 — une, à fr. 120 — sept actions dont une bleue gain assuré et à fr. 200 — treize dont 2 bleues avec Prospectus et Vue du Palais. — Les remises peuvent se faire en Effets sur une Ville de commerce, ou par leur disposition après réception des titres.

Chaque Souscripteur reçoit la liste officielle franche de port.

S'adresser directement à l'Administration générale,

M. A. GAHN ET COMP., à Mayence, s<sup>r</sup>R

MAYENCE s<sup>r</sup>R, le 6 décembre 1858.

PS. La vente de la Seigneurie de NEUDEGG se fera définitivement le 30 MARS 1859. La Souscription est ouverte, chez la susdite Administration. Les acquéreurs d'un certain nombre d'Actions jouissent d'avantages marqués.

1011

**VENTE**

EN CONFORMITÉ DE LA LOI DU 12 JUN 1816.

MERCREDI 19 DÉCEMBRE 1858, à dix heures du

matin, le notaire DELBOUILLE procédera à la VENTE aux enchères et à l'extinction des feux, pardevant M. Chokier, juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau rue d'Amay,

**DES IMMEUBLES**

CI-APRÈS DÉSIGNÉS :

1<sup>er</sup> lot. — Une MAISON récemment construite avec cour annexes et dépendances, sisefaulourg St-Laurent, à Liège. Cette maison est composée de 13 places, dont 10 à feu, 2 belles caves, citerne, deux remises, écuries pour 11 chevaux, le tout d'une superficie de 240 mètres.

2<sup>me</sup> lot. — Une PARCELLE DE TERRAIN propre à bâtir, joignant le lot précédent, longeant la chaussée, d'une superficie de 190 mètres carrés.

3<sup>me</sup> lot. — Une AUTRE PARCELLE de 150 mètres environ, tenant au 2<sup>me</sup> lot, aussi propre à bâtir.

Les immeubles repris aux trois premiers lots sont loués à l'administration de l'hôpital militaire de Saint-Laurent, 4,000 francs l'an. Ils seront d'abord exposés séparément et ensuite en masse.

4<sup>me</sup> lot. — Une MAISON nouvellement construite, joignant au 3<sup>o</sup> lot.

Cette maison est composée de 6 places à feu, 4 cabinets, autant d'alcoves, 2 mansardes, 3 belles caves, une grande citerne, jardin et remise au bout, d'une superficie de 154 mètres carrés.

La maison qui précède est également louée à ladite administration moyennant 650 frs. de loyer l'an.

Les acquéreurs auront de grandes facilités pour le paiement du prix.

**A VIS.**

**il sera procédé**

Le 27 Décembre courant à midi à l'Hotel du Ministère de la Guerre à Bruxelles à l'Adjudication publique de la fourniture de

300 chevaux de cuirassiers de race DANOISE et ALLEMANDE.  
400 id. de guides id. id.  
1400 id. de cavalerie légère id. id.  
150 id. de selle, de race Danoise, pour l'artillerie à cheval.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé à la 2<sup>e</sup> division des bureaux de l'administration provinciale, rue Agnont, à Liège, où il peut en être pris connaissance.  
Liège, le 11 décembre 1858.

**BOURSES.**

PARIS, LE 15 DÉCEMBRE.

Trois p. c. . . . .	79 40	Actions réunies. . . . .	—
Quatre p. c. . . . .	105 50	Différée ancienne. . . . .	—
Cinq p. c. . . . .	109 75	Dito nouv. s. int. . . . .	—
Act. de la Banque. 2690		Dettes actives. . . . .	16 5/8
Obl. de vil. de Par. 1197 50		Id. passive. . . . .	3 1/2
Emprunt belge. . . . .	100 5/4	Emp. rom. . . . .	101 1/2
Société Générale. . . . .	—	Rente de Naples. . . . .	99 20
Banque de Belgiq. 1525		Emp. portugais. . . . .	—
Mutualité. . . . .	—	Mignelliste. . . . .	—

BRUXELLES, LE 14 DÉCEMBRE.

Dettes actives 2 1/2	54	A Brasseries. . . . .	—
Emp. Rothschild. . . . .	99	Tapis. . . . .	105
Fin courant. . . . .	—	Fer d'Ougrée. . . . .	75
Emp. de 30 mill. . . . .	90	P Mutualité. . . . .	109 5/8
Id. de 57 mil. . . . .	71	P S. C. Bruges. . . . .	—
Emp. de 1852 (4). . . . .	—	P Monceaux. . . . .	87
Act. de la Soc. G. . . . .	820	P Act. Réunies. . . . .	87
Emp. de Paris. . . . .	1750	P Borinage. . . . .	—
S. de Comm. de c. . . . .	140	P Houyoux. . . . .	—
B. de Belgique. . . . .	—	P Papeterie. . . . .	—
C. de S. et Oise. . . . .	—	P Lis de Fer. . . . .	—
Hauts-Fourneaux. . . . .	105	P Luxembourgeoise . . . . .	—
Banque Foncière. . . . .	100 5/4	P Civile. . . . .	—
Idem. . . . .	100	P Herve. . . . .	—
Flenu. . . . .	—	Ch. de Fer de Col. . . . .	—
Hornu. . . . .	—	Ch. de B., M. et B. . . . .	—
Sclassin. . . . .	114	P Asphalt. . . . .	—
Soc. Nationale. . . . .	118	P Holl. Dette active. . . . .	52 5/4
Levant du Flenu. . . . .	160	P Losrenten inscrit. . . . .	100
Ougrée. . . . .	—	P Autriche. Métalliq. . . . .	106 5/4
Sars-Longcham. . . . .	—	Naples. C. Falcon. . . . .	94
Chem. de Fer. . . . .	—	Espagne. Ardoin. . . . .	16 1/4
Vennes. . . . .	37	Fin courant. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	—	Prime un mois. . . . .	—
Chateleineau. . . . .	109	F Différée de 1850. . . . .	—
Verreries. . . . .	—	Idem de 1855. . . . .	—
Betteraves. . . . .	100	P Passives. . . . .	—
Verr. de Charl. . . . .	—	Brsil. E. de Roth. . . . .	—
L'Espérance. . . . .	—	Rome. E. de 1854. . . . .	101 5/4

ANVERS, LE 14 DÉCEMBRE.

ANVERS. Det. act. . . . .	105 5/4	P Prusse. Em. à Berl. . . . .	120 5/4
Det. diff. . . . .	50 1/2	P Naples. Cert. Fal. . . . .	95 1/2
Empr. de 48 mill. . . . .	98 5/8 1/2	P Et. Rom. Lev. 1852. . . . .	101 5/4
Id. de 50 mill. . . . .	90	A Cert. à A. 1854. . . . .	100 5/8
Holl. Dette act. . . . .	—		
Rente rembours. . . . .	—		
Autriche. Métall. . . . .	106 5/4		

CHANGES.

Lots de fl. 100. . . . .	558	P Amsterd. C. jours. . . . .	1 1/2 p.
Id. 250. . . . .	464	P Id. 2 mois. . . . .	—
Id. 500. . . . .	805	A Rotterd. C. jours. . . . .	1 1/2 0/10 p.
Polog. Lots fl. 500. . . . .	120	A Id. 3 mois. . . . .	—
Id. 500. . . . .	158 5/4 1/2	P Paris. C. jours. . . . .	pair.
Brsil. Em. L. 1854. . . . .	77 1/4	Id. 2 mois. . . . .	1 0/10 p.
Espagne. Ardoin. . . . .	16	Id. 3 mois. . . . .	39 1/2
Dette passiv. 1854. . . . .	5	Londres. C. jours. . . . .	39 1/2 1/2
Différée. . . . .	—	Id. 2 mois. . . . .	39 5/8
DANEMARC. E. Not. . . . .	95	Id. 3 mois. . . . .	36 1/8
Dito à L. . . . .	74	Frankfort. C. jours. . . . .	35 1/2 1/2
		Id. 2 mois. . . . .	35 1/2 1/2
		Id. 3 mois. . . . .	35 1/2 1/2
		P Bruxelles et Gand. . . . .	1/8

Imprimerie de J.-B. Rossier, rue du Pot-d'Or, N° 632, à Liège.